

## **Appel à communications**

# **Colloque du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Association québécoise de droit comparé (AQDC)**

**Université de Sherbrooke  
27-29 octobre 2011**

**Date limite : 1<sup>er</sup> octobre 2010**

Depuis bientôt 50 ans, l'Association québécoise de droit comparé constitue un lieu de rencontre et d'échanges pour des juristes de différents milieux : universitaires, praticiens, membres de la magistrature, chercheurs et étudiants aux cycles supérieurs. À travers ses colloques annuels, son concours de droit comparé, la diffusion d'information sur les événements scientifiques courants, ainsi que son appui aux rapporteurs qui représentent le Québec aux congrès de l'Académie internationale de droit comparé, l'Association joue un rôle clé dans la promotion de l'étude comparative des systèmes et des traditions juridiques.

Afin de souligner ses 50 ans d'existence, l'Association organise un colloque qui invite à poser un regard critique sur l'objet même de sa mission, le droit comparé.

Malgré sa pérennité, la présence du droit comparé et des études comparatives dans le paysage juridique pourrait surprendre : n'étant ni un domaine du droit ni une discipline en tant que telle, le droit comparé demeure un objet de débat, de réflexions et de recherche qui justifient que l'on s'y attarde. Et pour ce faire, l'Association propose une série de thèmes et de sujets répartis selon trois temps distincts : le passé, le présent et l'avenir du droit comparé. À ce titre, les communications lors du colloque pourront aborder l'une des thématiques suivantes, en combiner certaines, ou même en suggérer d'autres :

- **Regard rétrospectif : les fondations du droit comparé**
  - Les juristes qui ont marqué le droit comparé : leurs rêves, leurs œuvres, leurs réalisations, leurs échecs.
  - Le droit comparé, source de mobilisation : histoire des regroupements, organismes ou institutions qui ont joué un rôle majeur dans le développement ou la promotion de l'étude comparative du droit.
  - La contribution du droit comparé à l'élaboration du droit positif : influence du droit comparé lors des codifications et autres réformes législatives ou dans l'évolution de la jurisprudence.
  - La place du droit comparé dans l'histoire de la pensée juridique.

- État des lieux : le droit comparé aujourd'hui
  - L'utilité du droit comparé dans un contexte de cohabitation, de coordination et d'harmonisation des systèmes juridiques nationaux et supranationaux.
  - La diversité linguistique à l'intérieur des systèmes juridiques : obstacles ou défis pour le droit comparé?
  - La place du droit comparé dans l'enseignement et la recherche en milieu universitaire.
  - Le rôle du droit comparé dans la mise en œuvre du droit.
  - Les nouveaux « avocats-comparatistes » et la pratique du droit dans un contexte transnational.
  - « Familles », « traditions », « legal transplants », « virus », etc. : les métaphores du droit comparé.
  
- Regard prospectif : l'avenir du droit comparé
  - « Un tout petit monde » ou la globalisation et le droit comparé : avec le déclin des systèmes nationaux, le droit comparé sera-t-il dépassé ?
  - Le droit comparé est-il vraiment au service de la connaissance du droit?
  - La recherche en droit comparé : avec ou sans méthode ?
  - Le droit comparé comme facteur de rapprochement des systèmes juridiques nationaux : l'exemple des systèmes de droit mixte.
  - Les 50 prochaines années du droit comparé : qui, pourquoi, comment?

Les propositions de communication, avec un titre et un résumé (500 mots maximum), ainsi qu'une notice biographique (250 mots maximum), doivent parvenir à la présidente de l'Association (**Nathalie.Vezina@USherbrooke.ca**) au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2010. La réponse du Comité scientifique sera communiquée à compter du mois de décembre 2010.

Les conférenciers dont le projet de communication aura été retenu par le Comité scientifique doivent assumer leurs frais d'inscription au colloque, de déplacement et d'hébergement. Une aide financière pourra néanmoins être offerte pour couvrir une partie des frais encourus, en fonction des besoins propres à chaque conférencier et des ressources financières disponibles.

Les actes du colloque feront l'objet d'une publication et les conférenciers seront invités à soumettre un texte selon des modalités qui seront communiquées ultérieurement.

Les travaux de l'Association québécoise de droit comparé se déroulent en français et en anglais.

### **Comité scientifique :**

Michelle Cumyn, professeure, Université Laval

Mathieu Devinat, professeur, Université de Sherbrooke

David Gilles, professeur, Université de Sherbrooke

Michel Morin, professeur, Université de Montréal

Nathalie Vézina, professeure, Université de Sherbrooke et présidente du Comité

**Pour plus d'information : [www.aqdc.qc.ca](http://www.aqdc.qc.ca).**